



Hubert DE GABORY
Président de l'Îlot

Construire la réinsertion dès l'exécution de la peine, tel était le titre de notre colloque anniversaire.

Ce thème est au cœur de notre histoire, de notre action et de nos projets, comme il l'est pour le ministère de la Justice et de nombreux élus. Mais la réinsertion des personnes sous main de justice n'est pas suffisamment au cœur de l'actualité, tant au niveau de l'opinion publique qu'à celui des pratiques pénitentiaires. Bien au contraire !

À l'Îlot, nous avons toujours été convaincus, de l'importance du changement de regard des Français pour construire ensemble une société plus inclusive et lutter ainsi contre la récidive. Cela suppose que tous, nous ne soyons pas dominés par les mouvements d'émotions suite à des faits tragiques dont l'actualité se fait l'écho.

L'expérience de l'Îlot et les études le prouvent, seule la réinsertion permet de combattre efficacement la récidive.

> SOMMAIRE

Comment préparer la réinsertion en prison ?	P.2
Mobiliser et coordonner les acteurs de la réinsertion	P.3
Des diplômes pour un nouveau départ	P.3
Faites un legs pour leur offrir une seconde chance	P.4
Témoignage	P.4

DES SOLUTIONS POUR LUTTER CONTRE LA RÉCIDIVE



Madame Yaël BRAUN-PIVET, présidente de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale

Dans son discours d'introduction, Yaël Braun-Pivet, présidente de la Commission des Lois de l'Assemblée nationale, a rappelé que « c'est la synergie entre politiques, administration pénitentiaire, associations, personnels de santé qui fera que l'on pourra accompagner ces personnes à devenir meilleures ».

L'Îlot a réuni tous ces acteurs pour **échanger sur l'évolution de la prise en charge des personnes sortant de prison au cours des 50 ans d'histoire de l'association**, sur la complexité de la coordination des acteurs, la justice résolutive, l'insertion par l'emploi, etc. Outre le succès rencontré auprès des participants avec un taux de satisfaction de plus de 95%, cette journée a permis à l'Îlot d'insister auprès des institutions sur les difficultés que peuvent

rencontrer les associations dans l'accompagnement des personnes détenues ou sous main de justice. Il est essentiel de trouver des solutions pour éviter les ruptures de parcours dans la détention et dans le lien dedans-dehors. La ministre de la Justice, par la voix de son représentant Monsieur Mbarki, a confirmé **cet objectif partagé de décroisement**, mais également de préférer les aménagements de peine à l'incarcération pour des peines de moins de six mois, fortement désocialisantes.

Vous retrouverez dans ces pages quelques analyses, mais pour un compte rendu détaillé, n'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet (ilot.asso.fr/s-informer) afin de télécharger les actes du colloque.

COMMENT PRÉPARER LA RÉINSERTION EN PRISON ?

L'ensemble des intervenants du colloque de l'Îlot se sont rejoints sur un point essentiel : un projet de réinsertion doit être pensé dès la condamnation, voire au moment du prononcé du verdict par le tribunal. Partout en France, des associations comme l'Îlot et des acteurs économiques s'engagent pour travailler au plus tôt la réinsertion.

Accès aux droits et logement d'abord

Expliquer la peine et faire un point sur la situation administrative des personnes sont les préalables aux missions d'insertion par l'emploi et le logement. L'association Le Mas, basée à Lyon, se rend régulièrement en prison afin d'aider les personnes détenues à obtenir une pièce d'identité ou un numéro d'allocataire RSA. Grâce à ce dispositif d'accès aux droits, l'association facilite les démarches rendues plus compliquées par la détention. Elle propose aussi un dispositif de diagnostic et d'analyses des besoins en hébergement, ainsi qu'un programme d'accès direct au logement pour les personnes sortant de détention, dans le cadre de la politique du « logement d'abord ». Cela leur permet, en amont de la sortie, d'être identifiées par le service départemental pour une meilleure prise en charge une fois hors les murs et éviter ainsi de se retrouver à la rue.

Renouer avec la valeur travail

43,2% des personnes écrouées en 2018 avaient moins de 30 ans. Les acteurs qui sont intervenus durant le colloque constatent que **nombre d'entre elles n'ont jamais travaillé et ont un rapport très éloigné au travail.** Réfléchir à leur réinsertion suppose donc des actions innovantes pour des personnes dont le parcours scolaire a souvent été chaotique et qui n'ont pas les codes du monde professionnel.

La société GEPSA qui, comme d'autres sociétés telles que Sodexo, est gestionnaire délégué dans 27 prisons françaises, est chargée de fournir du travail aux personnes détenues que ce soit au service

général (c'est-à-dire tout ce qui concerne la vie de l'établissement pénitentiaire) ou en atelier. **Le travail en prison est fondé sur une démarche volontaire.** Bien souvent, la personne débute en exécutant d'abord des tâches basiques, puis si elle le souhaite, l'équipe de GEPSA lui propose une montée en qualification, passant éventuellement par une formation, ce qui lui permet progressivement de ne plus considérer son travail comme occupationnel, **de développer sa motivation et de s'installer dans l'emploi.**

Changer le regard des entreprises

Pour faire rentrer l'emploi dans la prison (en dehors du service général de l'établissement), il y a d'abord toute une démarche de conviction des entreprises pour qu'elles confient du travail aux opérateurs détenus. Pour cela, **la mise en avant de la responsabilité sociétale de l'entreprise est un réel atout.** Malheureusement, apporter du travail en détention n'est pas chose aisée : contraintes techniques, logistiques, humaines, etc., de nombreux freins qui doivent être dépassés avec l'aide de l'ensemble des acteurs que ce soit au-dedans ou au dehors. C'est ce dont témoigne l'équipe de Marseille Solutions qui a lancé le projet *Les Beaux Mets* dont l'objectif est de former des personnes détenues aux métiers de la cuisine et de leur donner la possibilité de tenir par eux-mêmes un restaurant. Pour convaincre l'Administration pénitentiaire, l'équipe a démarché huit entreprises et chefs en mettant en avant la solution que le projet apportait face aux difficultés de recrutement dans ce secteur. Après quatre mois d'expérimentation, il n'y a aucune récidive malgré un public multirécidiviste.

Le colloque du 27 septembre a permis de mettre en avant **des dispositifs variés de réinsertion** pendant l'exécution de la peine, **leur efficacité et leur réussite.** Soutenus par l'Administration pénitentiaire, leur essaimage à l'échelle du territoire national est indispensable pour lutter contre la récidive. L'Îlot en fait partie, puisqu'elle intervient en amont de la sortie pour préparer l'accueil des personnes détenues dans ses centres d'hébergement ou ses Ateliers Qualification-Insertion, à la demande du Service pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

En faisant un don à notre association, vous nous permettez de travailler la réinsertion au plus tôt de l'exécution de la peine.



AGIR DÈS LA SORTIE

MOBILISER ET COORDONNER LES ACTEURS DE LA RÉINSERTION



Nicolas de Tavernost, président du Directoire du Groupe M6

Une partie de la journée du 27 septembre était consacrée à identifier des pistes pour **améliorer la coordination des acteurs de réinsertion tout au long du parcours des personnes sous main de justice**. En effet, une association qui accueille une personne sortant de prison ne peut à elle seule pourvoir à tous les besoins que pose un retour à la vie normale après un passage en prison. Elle doit s'appuyer sur de nombreux partenaires : pôle emploi, collectivités territoriales, CAF, organisme de formation, etc. Chacun a son mode de fonctionnement, sa temporalité et doit être saisi au moment opportun.



« *L'entreprise est un lieu de cohésion sociale où les gens sont plus ouverts qu'on ne le pense.* »

Nicolas de Tavernost, président du Directoire du Groupe M6

Pour favoriser la coordination des acteurs, il est essentiel **qu'une acculturation se fasse afin de fluidifier les échanges**. Apprendre à se connaître passe par des choses simples comme se rendre visite. La communauté thérapeutique implantée dans la prison de Neuvic en Dordogne est un exemple réussi. Le personnel pénitentiaire a appris à connaître et mieux comprendre, au contact des soignants, la problématique des addictions que rencontrent de nombreuses personnes détenues. À Amiens, la Justice a tissé des liens étroits avec l'Îlot. Il est important que le responsable du centre pénitentiaire comprenne ce qu'est l'Îlot en se rendant dans les CHRS ou les ateliers d'insertion de l'association.

Constituer un réseau d'acteurs économiques ouverts à l'embauche de personnes ayant connu la prison est aussi une autre piste qui est travaillée à Lyon par le GREP (Groupe pour l'emploi des probationnaires). Marc Renart, l'un de ses administrateurs, a rappelé que les plus

grands pourvoyeurs de postes ne sont pas forcément les grosses entreprises et qu'il ne faut pas hésiter à rencontrer des artisans et TPE, en s'appuyant sur les réseaux offerts par les Chambres de Métiers et Commerce. Un contre-exemple est celui du Groupe M6, avec son président du directoire, Nicolas de Tavernost, venu témoigner en tribune de son engagement

pour l'emploi de personnes ayant connu la prison. Ses salariés ont, au contact d'anciens détenus, changé de regard sur ces personnes. **La mixité des profils s'est révélée source de richesse pour l'entreprise**. Sans oublier les acteurs associatifs tels que l'Îlot, qui embauche dans ses Ateliers Qualification-Insertion, 70% de personnes en aménagement de peine ou sortant de prison.

VIVRE À L'ÎLOT

DES DIPLÔMES POUR UN NOUVEAU DÉPART

Tous les diplômés de nos Ateliers Qualification-Insertion d'Île-de-France n'ont pas pu faire le déplacement car certains étaient déjà en poste, mais pour ceux présents, ce fut un moment fort d'émotion, après neuf mois passés ensemble dans un même objectif : devenir agent de restauration collective.



Le parcours n'a pas toujours été un long fleuve tranquille comme en témoigne Julien de la promotion d'Aubervilliers « *neuf mois de formation c'est long !* » mais il reconnaît que **sans cette opportunité, il n'aurait pas bénéficié d'un aménagement de peine**. Aujourd'hui, il a une perspective d'emploi grâce à son stage en entreprise « *La formation nous oblige à trouver deux stages, j'ai effectué le mien dans un restaurant d'une chaîne connue et j'ai signé une promesse d'embauche avec eux* ».

Comme Julien, 79% des personnes qui ont suivi en 2018-2019 l'Atelier Qualification-Insertion d'Aubervilliers étaient en aménagement de peine. Le même pourcentage est aujourd'hui en emploi ou avec de sérieuses perspectives d'embauche.

Ce dispositif financé à moins de 45% par l'Etat a besoin de votre soutien pour permettre à d'autres personnes dans la même situation que Julien de sortir de la spirale de la récidive et de se réinsérer durablement.

S'ENGAGER AVEC L'ÎLOT

FAITES UN LEGS POUR LEUR OFFRIR UNE SECONDE CHANCE

Reconnue d'utilité publique en 1998, l'Îlot est habilitée à recevoir des legs et inscrire ainsi son action dans la durée. **Grâce à votre legs, demain, des personnes sortant de prison auront une nouvelle chance de retrouver une place dans notre société.**

Je souhaite faire bénéficier l'Îlot d'un legs à mon décès mais j'ai de la famille. En ai-je le droit ?

Oui. Toutefois, si vous avez des héritiers réservataires (descendants ou conjoint), vous pouvez seulement disposer d'une partie de votre patrimoine, une part leur étant réservée. N'hésitez pas à nous en parler ou à contacter votre notaire.

Je dispose d'un tout petit patrimoine. Puis-je faire un legs ?

Il n'y a pas de petit legs. Il n'y a que des legs utiles pour permettre la réinsertion des personnes sortant de prison ou en grande précarité. À l'Îlot, nous recevons des legs de quelques centaines d'euros à plusieurs milliers. Et comme ces legs sont exonérés de droits de succession, tout le patrimoine que vous nous léguerez servira à financer nos missions.

J'ai le projet de faire un legs à une association. Est-il préférable de consulter un notaire ?

Pour faire un legs à une association, vous devez rédiger un testament. Il est recommandé de passer par un notaire pour vous aider dans la rédaction du testament afin d'éviter d'éventuels problèmes d'interprétation et pour le faire enregistrer au fichier des dispositions de dernières volontés afin d'en garantir l'application.

Pour toute information sur les legs, vous pouvez contacter Delphine Didier par téléphone : 01 43 14 31 09 ou par mail donateurs@ilot.asso.fr ou vous rendre sur notre site internet : ilot.asso.fr/nous-soutenir/particulier/faire-legs-association/

TÉMOIGNAGE



Larry, diplômé de l'AQI d'Aubervilliers en octobre 2019

Je suis sorti de prison le 2 janvier 2019 après cinq années et demie d'incarcération. Le lendemain, j'intégrais l'Atelier Qualification-Insertion.

C'est un choc de passer de la réalité carcérale à la formation et au retour à la vie à l'extérieur, notamment familiale, il faut un temps d'adaptation. **Heureusement, j'ai bénéficié d'un accompagnement personnalisé par l'Îlot car cela n'a pas été facile pour moi cette sortie.** On m'a aidé à rédiger des CV, à préparer un entretien d'embauche car je n'avais jamais fait cela de ma vie, à avoir les bonnes postures.

Grâce à l'Îlot, je sais me vendre sur le marché du travail et aujourd'hui j'ai des promesses d'embauche.

Je tiens à préciser qu'il faut être réceptif à l'accompagnement et avoir la volonté de s'en sortir. C'est un travail qui commence dès la prison. **L'Îlot n'a pas une baguette magique. Mais sans l'accompagnement de l'Îlot, je serai toujours en prison.**

UN DON, UNE ACTION

60 € = Permet de fournir **un repas, midi et soir pendant une semaine** dans notre établissement d'urgence la Passerelle.

170 € = Permet à une personne de bénéficier **d'une semaine d'accompagnement** dans les ateliers d'insertion de l'Îlot à Amiens.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur le revenu (IR), votre don ouvre droit à une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 546€.

Au-delà et dans la limite de 20% de votre revenu imposable, la réduction est de 66%.

Si vous êtes assujetti(e) à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), votre don ouvre droit à une réduction de votre IFI de 75% dans la limite de 50 000€.



➤ Découvrez toute notre actualité sur notre site : www.ilot.asso.fr

➤ Devenez bénévole en nous contactant : benevoles@ilot.asso.fr

➤ Rejoignez-nous sur :

